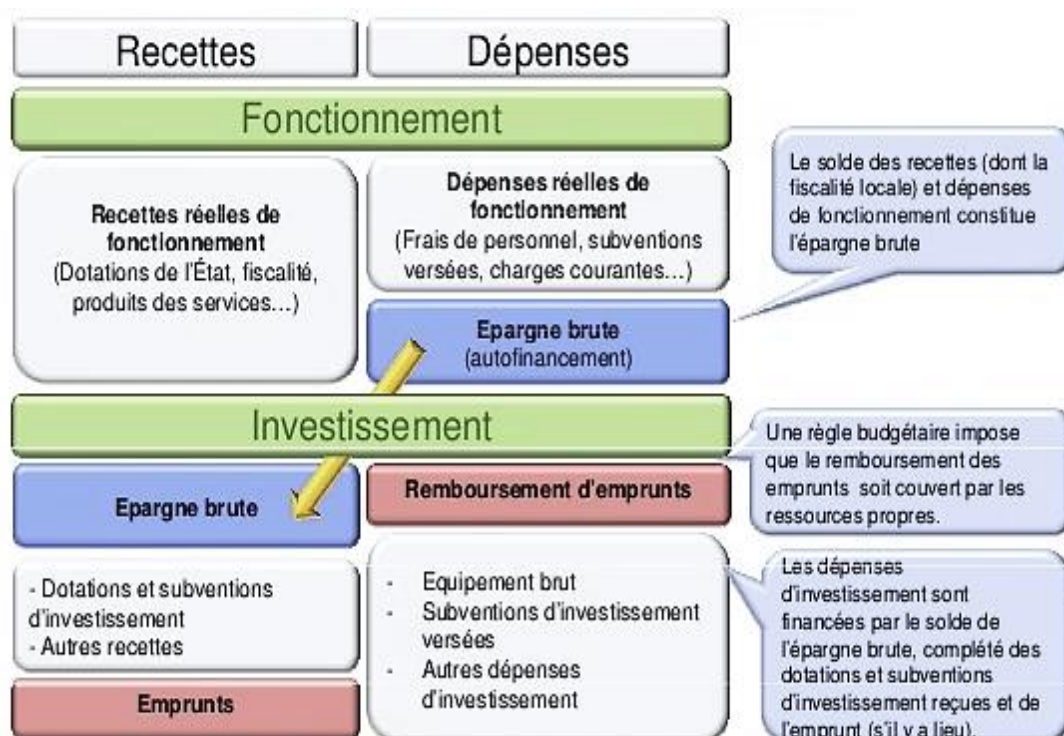


Selon l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou **section de fonctionnement**), incluant notamment les marchés et factures courantes, les salaires et charges des agents, le reversement d'une part des impôts aux Communes, les subventions ; de l'autre, la **section d'investissement** qui a vocation à préparer l'avenir avec les gros achats et travaux, mais aussi le remboursement de la dette.



La Communauté Creuse Grand Sud connaît une situation exceptionnelle, du fait de ses difficultés financières passées. Si elle a pu résorber le déficit de près de 4 millions mis en lumière en 2016, grâce à un plan de redressement entre 2017 et 2022, ses moyens restent limités. Ainsi, des choix ont dû être opérés, afin de réduire la hausse des dépenses entraînée par l'inflation.

Le Compte administratif constate la réalisation des recettes et dépenses de l'année.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes de fonctionnement

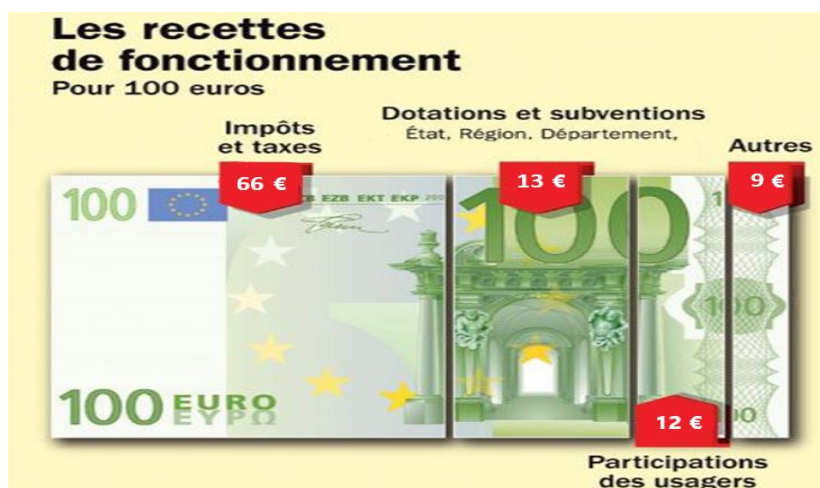
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, des impôts locaux, des dotations versées par l'État, aux subventions d'autres collectivités et des recettes exceptionnelles.

On constate qu'en 2023, les recettes ont été bien recouvrées et ont même dépassé le prévisionnel, notamment du fait d'une augmentation des remboursements d'arrêts maladie, d'une légère augmentation des produits des services, des produits fiscaux et des produits de gestion courante (loyers).

Recettes	Prévu BP	Réalisé	% d'exécution
013 Atténuation de charges	115 962,00 €	141 368,27 €	121,91%
70 produits des services	780 155,34 €	800 201,36 €	102,57%
73 Impôts et taxes	7 225 885,00 €	7 331 146,57 €	101,46%
74 Dotations participations	1 410 243,00 €	1 414 055,21 €	100,27%
75 Produits gestion courante	528 260,00 €	537 528,98 €	101,75%
77 Produits spécifiques	25 000,00 €	1 887,80 €	7,55%
042 Opérations d'ordre	51 690,39 €	46 479,13 €	89,92%
Excédent reporté (002)	761 359,86 €	761 359,86 €	100,00%
TOTAL	10 898 555,59 €	11 034 027,18 €	101,24%

Un fort taux d'exécution des recettes

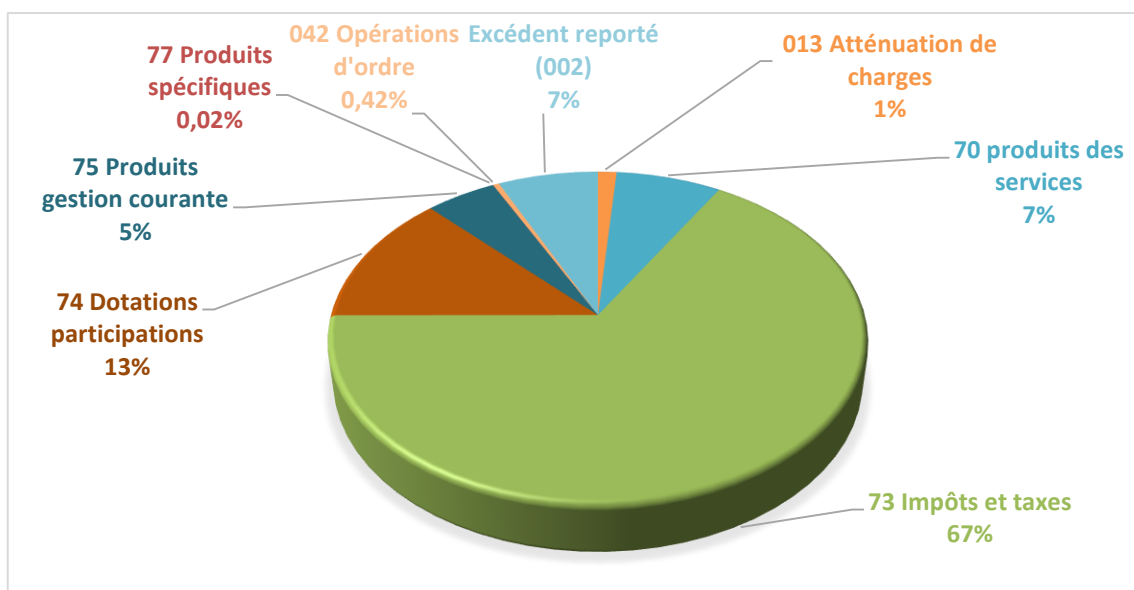
L'augmentation fiscale 2023 est le résultat d'une évolution des bases des impôts. Cette année, les Communes n'ont pu verser que 30 % de plus du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ce qui, évidemment, a limité la marge entre recettes et dépenses.



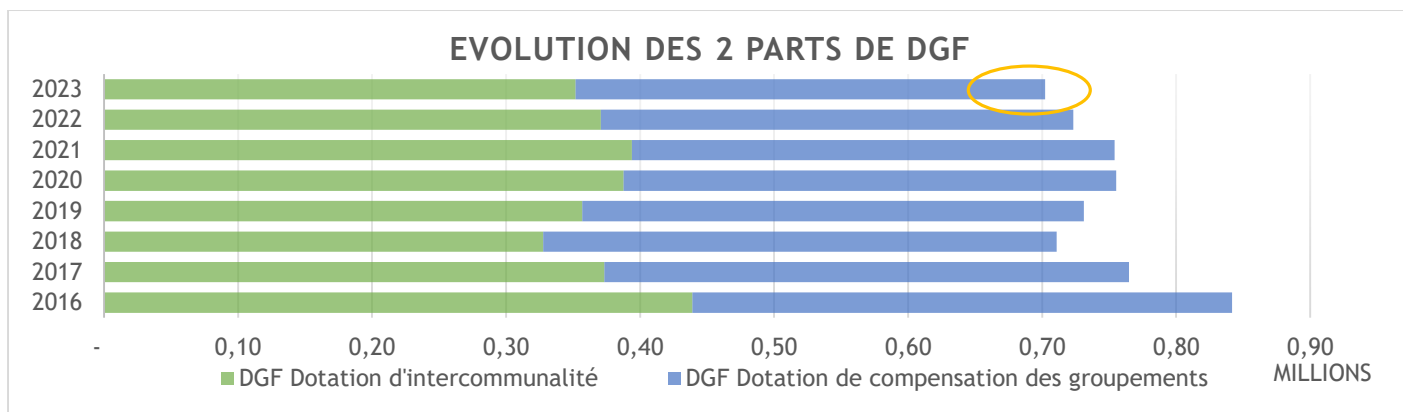
Taux	2022	2023
Taxe foncière bâti	7,67%	7,67%
Taxe foncière non bâti	7,30%	7,30%
Taxe d'habitation RS	12,98%	12,98%
Cotisation foncière des entreprises	30,17%	30,17%

La part des impôts dans les recettes diminue

La participation des usagers correspond à la fois au paiement des tarifs de piscine, crèches, ALSH mais aussi des redevances, baux d'habitation ou baux commerciaux ; ces recettes des services évoluent positivement, mais très lentement.



Les dotations de l'État sont en diminution y compris la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pour la 3^{ème} année.



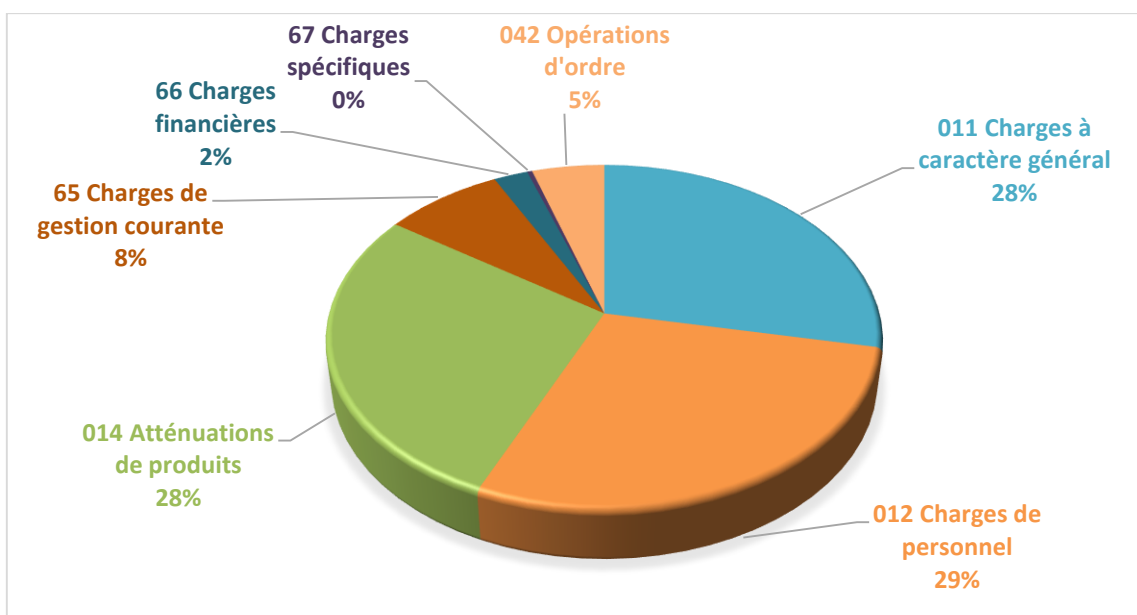
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes pour la réalisation des services proposés à la population, les frais de personnel, les reversements aux Communes, subventions accordées, intérêts de la dette.

Dépenses	Prévu BP	Réalisé	% d'exécution
011 Charges à caractère général	3 056 658,12 €	2 780 825,64 €	90,98%
012 Charges de personnel	2 929 100,00 €	2 814 172,34 €	96,08%
014 Atténuations de produits	2 768 086,00 €	2 767 688,90 €	99,99%
65 Charges de gestion courante	822 376,71 €	784 456,39 €	95,39%
66 Charges financières	237 342,00 €	225 202,58 €	94,89%
67 Charges spécifiques	33 702,00 €	32 507,93 €	96,46%
042 Opérations d'ordre	477 423,28 €	477 353,28 €	99,99%
023 Virement	573 867,48 €	- €	
TOTAL	10 898 555,59 €	9 882 207,06 €	90,67%

Un taux d'exécution plus faible des dépenses, mais qui permet de dégager un meilleur résultat.

On constate en 2023 un taux d'exécution plus faible des dépenses. L'inflation grandissante notamment au niveau des fluides a imposé des mesures drastiques qui ont permis d'en limiter l'impact. Des arrêts maladies et difficultés de recrutement ont retardé certains projets en fonctionnement comme en investissement. Des décisions modificatives ont été nécessaires.



L'écart entre recettes et dépenses aboutit à un résultat de fonctionnement de 1 151 820,12 €

Un investissement à conforter

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comme pour un ménage, l'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Comme une grande partie des recettes servent à rembourser les forts emprunts précédents, l'investissement reste limité, malgré la nécessité de renouveler les équipements et d'effectuer des travaux.

Les recettes d'investissement

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 2022 a intégralement été recouvré ainsi qu'une grande partie des restes à réaliser dont une avance départementale. En revanche, du fait des retards concernant les projets en dépenses, les subventions et le Fonds de Compensation de la TVA n'ont été recouverts que pour moins de la moitié de la prévision.

Recettes	Prévu BP	Réalisé	% d'exécution
021 Virement	573 867,48 €		
10 Dotations fonds divers	99 354,25 €	39 781,01 €	40,04%
1068 Excédent capitalisé	640 405,17 €	640 405,17 €	100,00%
024 Cessions	45 000,00 €		
13 Subventions reçues	443 947,71 €	207 494,10 €	46,74%
16 Emprunts et cautions	40 000,00 €	39 279,12 €	98,20%
204 Subventions	24 052,00 €	24 052,00 €	100,00%
27 Immobilisations financières	115 584,00 €	- €	0,00%
040 Amortissements	475 603,28 €	475 603,28 €	100,00%
Restes à réaliser	118 751,96 €		
TOTAL	2 576 565,85 €	1 426 614,68 €	55,37%

Le virement ne se réalise pas ce qui entraîne de facto un déficit, non comblé en intégralité par de nouvelles recettes

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont connu des évolutions dans l'année : les études ont été très limitées, les subventions à des tiers ont presque toutes été versées, cependant, les travaux et acquisitions n'ont été réalisés qu'en partie, notamment il reste à finaliser les travaux à l'ALSH de Felletin, plusieurs dossiers voirie.

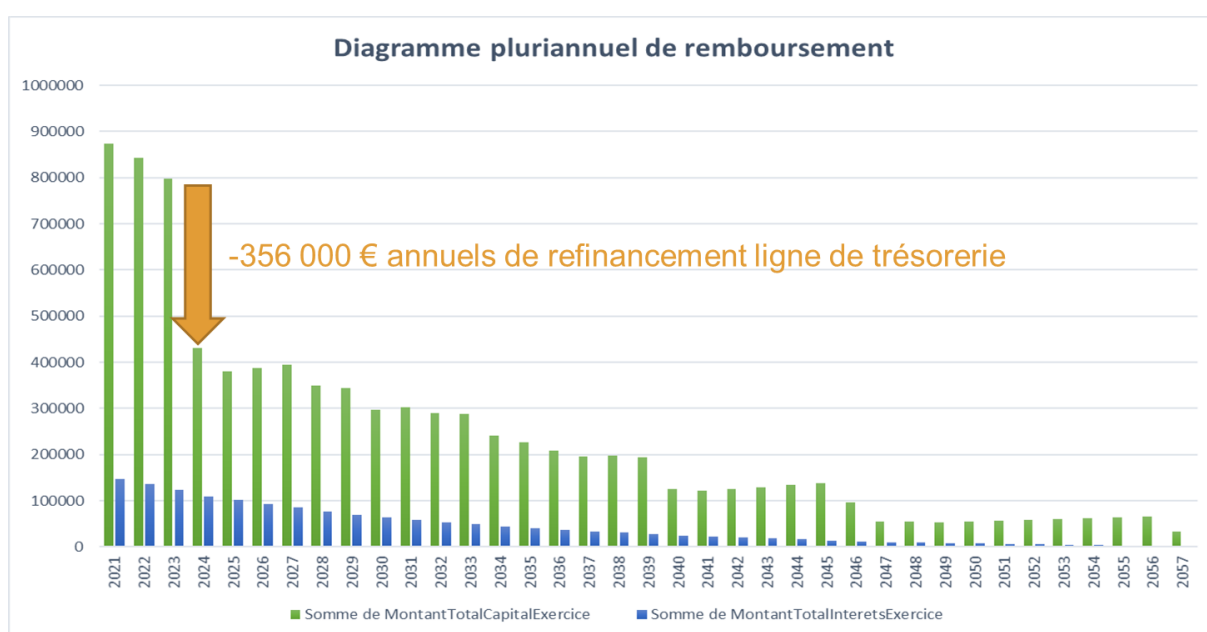
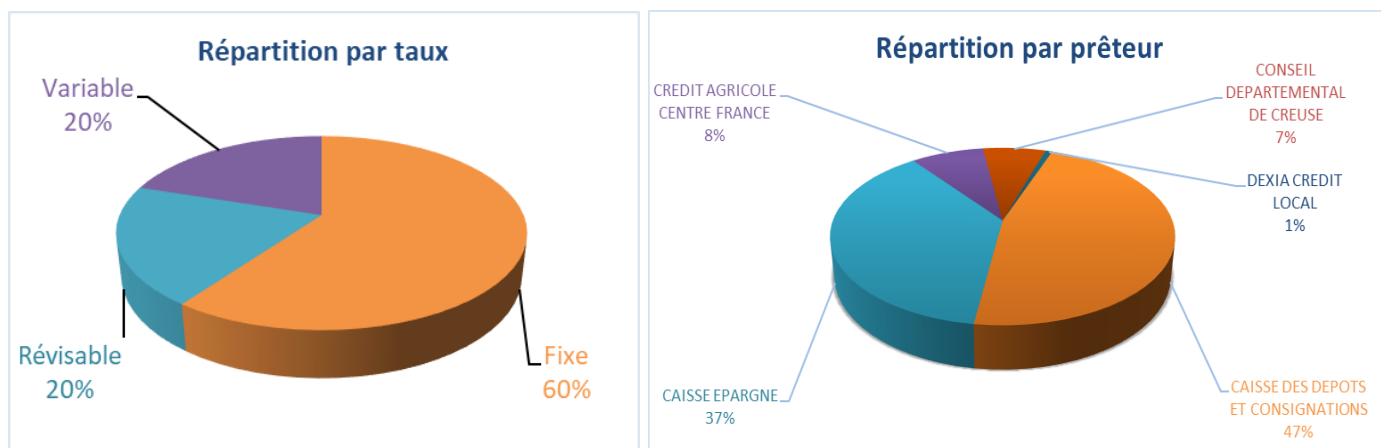
Dépenses	Prévu BP	Réalisé	% d'exécution
20 Immobilisations incorp	212 860,00 €	57 252,00 €	26,90%
204 Subventions versées	172 279,00 €	155 527,00 €	90,28%
21 Immobilisations corp	278 840,08 €	148 749,90 €	53,35%
23 Immobilisations en cours	251 185,16 €	29 165,16 €	11,61%
13 Subventions reçues			
16 Emprunts	791 635,08 €	790 907,44 €	99,91%
27 Immobilisations financières	1 000,00 €	300,00 €	30,00%
Déficit reporté (001)	699 110,89 €	699 110,89 €	100,00%
040 Opérations d'ordre	50 903,68 €	45 692,56 €	89,76%
Restes à réaliser	60 046,24 €		
TOTAL	2 517 860,13 €	1 926 704,95 €	76,52%

Comme en fonctionnement, plusieurs projets n'ont pu être réalisés

Le résultat d'investissement déficitaire de - 500 090,27 €, est nettement inférieur à celui de 2022.

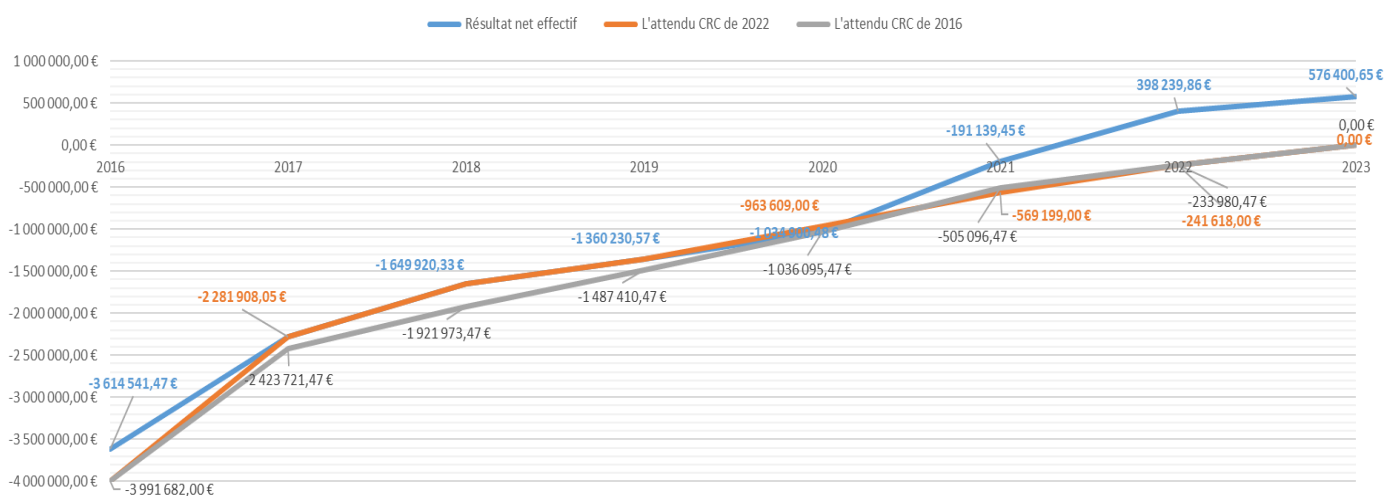
Le remboursement de la dette

Le désendettement se poursuit. On note que 2023 est la dernière année de remboursement de l'emprunt nécessaire au refinancement de la ligne de trésorerie de 2016 (à rembourser en 5 ans de 2019 à 2023).



En 2023, on voit bien que la trajectoire est positive avec la fin du plan de redressement, confirmé par la CRC.

Résorption du déficit antérieur



COMPTE ADMINISTRATIF		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) obligatoire			640 405,17
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) complémentaire			
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n)			761 359,86
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement)			
Total mandats & titres émis		9 736 748,44	10 043 485,17
Rattachements		145 458,62	229 182,15
<i>dont opérations d'ordre</i>		475 603,28	45 692,56
Excédent n			390 460,26
Déficit n			
Résultat global de clôture			1 151 820,12
Excédent à affecter			1 151 820,12
OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
Reprise excédent n-1			0,00
Reprise déficit n-1		699 110,89	
Excédents de fonctionnement capitalisés			640 405,17
Total mandats & titres émis		1 227 594,06	1 426 614,68
<i>dont opérations d'ordre</i>		45 692,56	475 603,28
Excédent n			199 020,62
Déficit n			
Solde d'exécution d'investissement		500 090,27	
RESULTATS au 31/12			589 480,88
RESTES A REALISER			
Dépenses engagées non mandatées		278 546,20	
Recettes certaines non titrées			225 033,48
BESOIN DE FINANCEMENT		553 602,99	
EXCEDENT DE FINANCEMENT			0,00

Les principaux ratios de structure (hors opérations d'ordre et FNGIR)

Principaux ratios	CA 2023	Moyenne connue de la strate (2020)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	454,72 €	409 €
Produits des impositions directes/population	197,90 €	217 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	515,44 €	479 €
Dépenses d'équipement brut/population	16,46 €	125 €
Encours de la dette/population	449,63 €	242 €
Dotation globale de fonctionnement/population	49,16 €	45 €

Communauté à Fiscalité Professionnelle Unique de 10 000 à 15 000 habitants ;

Population INSEE 12 184 habitants Population DGF 14 286 habitants.

Consolidation avec les budgets annexes

Consolidation des résultats 2023			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	1 151 820,12 €	- 553 602,99 €	598 217,13 €
SPANC	2 141,88 €	1 520,84 €	3 662,72 €
GEMAPI	10 391,69 €	140 724,12 €	151 115,81 €
ZAE	- 22 425,96 €	- 5 210,00 €	- 27 635,96 €
Total	1 141 927,73 €	- 416 568,03 €	725 359,70 €

Fait à Aubusson le 11 avril 2024

La Présidente de Creuse Grand Sud

Valérie BERTIN

IPNS Avril 2024